



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 55261

## Texte de la question

M. Jean-Charles Cavallé appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la position des entreprises artisanales face à la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Les professionnels déplorent cette situation qui selon eux risque de s'aggraver avec la réduction du temps de travail favorisant le surcroît du travail clandestin puisque la demande des consommateurs n'est pas satisfaite. Ils préconisent dans l'immédiat d'augmenter le forfait d'heures supplémentaires et de faire réévaluer les salaires. Ils envisagent une exonération des charges sociales pour les salariés des entreprises inscrites au répertoire des métiers à hauteur du revenu minimum d'insertion et un transfert de ce montant en rémunération supplémentaire. Il conviendrait enfin de se baser sur la durée des cotisations et non sur l'âge légal permettant à l'intéressé de bénéficier de la prestation retraite avant l'âge de soixante ans. Aussi, fort de ces suggestions, il lui demande quelles mesures, notamment urgentes, elle entend prendre afin que les artisans puissent répondre aux besoins du marché actuel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Charles Cavallé](#)

**Circonscription :** Morbihan (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55261

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 décembre 2000, page 6946